

TARIF
à la neuroréadaptation non médicale
interdisciplinaire ambulatoire

1. Conditions générales

- Les mesures de réadaptation répondent à un objectif spécifique clairement défini.
- L'état somatique et/ou psychique du patient doit lui permettre de suivre en mode ambulatoire le programme de réadaptation prévu.
- Il doit être physiquement et mentalement suffisamment résistant.
- Il doit être motivé ou susceptible d'être motivé par la réadaptation prévue.
- Le transport et la prise en charge externe pendant la nuit doivent être garantis.
- Aucune maladie secondaire ne doit entraver la réalisation de l'objectif (par exemple démence).

2. Indications pour la réadaptation neurologique ambulatoire

Les mesures de réadaptation musculo-squelettale ambulatoire impliquent une indication claire se basant sur un plan et un objectif thérapeutiques définis. Seul un programme de réadaptation interdisciplinaire et multidisciplinaire¹, et non une monothérapie, permettra d'atteindre l'objectif thérapeutique.

La liste des indications ci-après comprend les lésions les plus fréquentes pouvant entraîner une réadaptation neurologique interdisciplinaire et multidisciplinaire ambulatoire:

- Accident cérébrovasculaire
- Traumatisme traumatisme crano-cérébral
- Maladie de Parkinson et autres maladies cérébrales dégénératives (conjuguées, tout au plus, à un traitement médicamenteux)
- Lésion hypoxique, maladies cérébrales inflammatoires
- Sclérose en plaques
- Traumatisme d'accélération crano-cervical (coup du lapin) entraînant des dysfonctionnements neurologiques et/ou neuropsychologiques selon les « Pragmatische Empfehlungen der multidisziplinären Konsensusgruppe Olten » du 13.01.2005 concernant les procédures diagnostic et thérapeutique dans la phase chronique après un traumatisme d'accélération crano-cervical (sans commotion cérébrale / mild traumatic brain injury); Schweiz Med Forum 2005;5:1182–1187
- Tumeurs cérébrales (état postopératoire ou état résiduel inopérable): exclusion de tumeurs en progression rapides et inopérables.
- Neuropathies périphériques (par exemple syndrome de Guillain-Barré)
- Maladies musculaires (par exemple polymyosite, dystrophies musculaires)
- Lésions de la moelle épinière

Dans des cas particuliers, la prise en charge des coûts pour les indications ne figurant pas sur cette liste pourra être réglée au cas par cas entre les fournisseurs de prestations et les payeurs.

Les indications mentionnées peuvent concerner aussi bien une réadaptation ambulatoire qu'hospitalière. Un traitement de réadaptation ambulatoire est indiqué lorsqu'aucune hospitalisation ne s'avère nécessaire.

Domaine d'application de la réadaptation ambulatoire:

- comme programme de réadaptation interdisciplinaire autonome au lieu d'une mesure de réadaptation hospitalière;
- pour abréger une mesure de réadaptation hospitalière en poursuivant en mode ambulatoire un programme de réadaptation entamé en mode hospitalier;
- dans des cas particuliers, consécutivement à une mesure de réadaptation hospitalière.

¹ Définition interdisciplinaire/multidisciplinaire: il s'agit ici d'une intervention coordonnée et de la collaboration de plusieurs groupes professionnels. Au moins trois groupes professionnels doivent y participer.